

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 3 février 2014, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Vital Carrier et Claude Laroche
Mesdames les conseillères Karen Godbout, Ginette Charrette,
Diana Bruneau et Valérie Rancourt

Madame Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et madame Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée

Le maire, monsieur Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2014-02-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Période de questions

Aucune question

2014-02-17 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2014

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

2014-02-18 Approbation des comptes

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 125 198.32 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

RÈGLEMENT 180

Règlement numéro 180, concernant le traitement des élus municipaux.

Attendu qu' en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux une municipalité peut adopter un règlement concernant la rémunération des élus;

Attendu que la municipalité de Poularies désire se prévaloir de ces dispositions de la Loi;

Attendu qu' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'ajournement d'une session régulière tenue le 17 décembre 2013 et qu'un avis public du projet de règlement a été affiché au moins 21 jours avant son adoption;

En conséquence il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité que le règlement 180 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

Article 1. La rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses pour l'année 2013 s'établit comme suit :

- Rémunération du maire	292.13 \$
- Allocation de dépenses	146.07 \$
- Rémunération des conseiller(ères)	97.76 \$
- Allocation de dépenses des conseillers(ères)	48.88 \$

- Article 2. La rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses pour l'année 2014 sera établit comme suit :
- Rémunération du maire 333.34 \$
 - Allocation de dépenses 166.66 \$
 - Rémunération des conseiller(ères) 166.66 \$
 - Allocation de dépenses des conseillers(ères) 83.34 \$
- Article 3. Cette rémunération et l'allocation de dépenses sera indexée à la hausse le cas échéant, pour chaque exercice financier du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à l'indexation des salaires résolu par le conseil municipal.
- Article 4. La rémunération décrétée selon l'article 2 sera versé à chacun des membres du conseil sur une base mensuelle. Ladite rémunération sera versée le dernier vendredi de chaque mois.
- Article 5. Lorsque la durée de remplacement du maire par le maire-suppléant atteint 90 jours la municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.
- Article 6. Le présent règlement annule le règlement 138.
- Article 7. Le présent règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2014.
- Article 8. Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

RÈGLEMENT 181

Règlement 181, modifiant le règlement 133, concernant les nuisances.

- Attendu que le règlement 133 a été adopté lors de l'ajournement d'une séance ordinaire tenue le 7 novembre 1998;
- Attendu que le règlement 133 est en vigueur depuis le 27 novembre 1998;
- Attendu qu'il convient tout en respectant l'esprit d'un règlement d'y apporter certains amendements;
- En conséquence il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité que le règlement 181 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Le présent article remplace l'article 21 du règlement numéro 133 :

Il est défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant de prendre la neige ou de la glace sur son terrain et de la déposer sur celui d'un autre sans avoir obtenu au préalable l'autorisation, préférablement par écrit;

Il est strictement défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant de prendre la neige ou de la glace se trouvant sur son terrain, ou tout autre endroit et de la laisser le long ou en travers des trottoirs, rues, avenues, rangs, chemins ou ruelles de la municipalité;

Il est défendu de déplacer ou faire déplacer la neige ou de la glace sur les trottoirs de façon à y créer des amoncellements;

Il est strictement défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant de prendre la neige ou de la glace se trouvant sur son terrain et de la jeter ou déposer sur un terrain ou une place publique ou dans les cours d'eau municipaux.

Lors de la période hivernale où le déneigement est effectué par la municipalité ou par un contractant pour la municipalité, le stationnement dans les rues, avenues, rangs, chemins ou ruelles est interdit;

Dans le cas où le non-respect des interdictions énumérées aux articles précédents du présent règlement serait la cause d'un accident, le contrevenant est tenue responsable et devra en plus de l'amende prescrite à l'article 28 défrayer les dommages et intérêts qui en découleraient.

Article 2 Le présent article remplace l'article 25 du règlement numéro 133 :

Pour l'application des articles 2 à 23 inclusivement le conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une de ces dispositions et ainsi à procéder à son application.

Article 3 : Le présent article abroge l'article 27 du règlement numéro 133.

Article 4 : Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

2014-02-19 Règlement décrétant les heures d'ouvertures du bureau municipal

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité de faire parvenir un sondage auprès des citoyens pour avoir leur opinion sur l'ouverture du bureau municipal le vendredi. Ce sondage sera envoyé avec les comptes de taxes.

2014-02-20 Renouvellement du bail de location du banc de gravier

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement du bail pour la location du banc de gravier situé sur la route 390 pour l'année 2014, au montant de 252 \$.

2014-02-21 Demande d'appui au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

Attendu que Sylviculture La Vérendrye inc. désire bénéficier de ce programme;

Attendu que le projet demandé est : Construction de chemin;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité de Poularies est favorable à ce projet;

En conséquence il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet présenté par Sylviculture La Vérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II.

2014-02-22 Demande concernant des changements de nom de rues

Attendu qu'une municipalité peut donner des noms à ses rues et ses rangs pour les identifier;

En conséquence il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité que la « rue Lemoine » soit remplacée par

« chemin Lemoine » et que la « rue Bourassa » soit remplacée par « chemin Bourassa ».

Il est également proposé et résolu de demander à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser ces deux noms de chemin.

2014-02-23 Chaînes pour la niveleuse

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de chaînes pour la niveleuse. Cette dépense est de 1 830 \$ excluant les taxes.

2014-02-24 Achat de 2 radios mobiles

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 2 radios mobiles un pour la niveleuse et l'autre pour le tracteur ainsi qu'une antenne pour le camion de service. La dépense maximum autorisée est de 1 500 \$.

2014-02-25 Résiliation du contrat de cellulaire

Attendu que le téléphone cellulaire n'est plus utilisé, il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité de résilier le contrat, cette dépense est de 20 \$ plus les taxes par mois restant, le contrat se termine en janvier 2015.

2014-02-26 Demande de l'inspecteur concernant ses bottes de travail

Attendu que par la résolution 2010-11-229 le conseil municipal autorisait l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de botte de travail pour un maximum de 150 \$ par année.

Attendu que l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Guy Hébert, n'a pas acheté de botte en 2013 et ne désire pas en acheter en 2014, il demande plutôt d'avoir le montant de 300 \$ afin de s'acheter un téléphone cellulaire.

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité de refuser la demande de l'inspecteur.

Il est également proposé et résolu d'annuler la résolution 2010-11-229. Toutefois il est résolu qu'à partir de maintenant d'allouer à l'inspecteur municipal une allocation de dépense de 0.08 \$ de l'heure, versée sur chaque paie.

2014-02-27 Congé pour la semaine de relâche

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité de refuser la demande de la directrice générale pour que le bureau municipal soit fermé durant la semaine de relâche, soit du 3 au 7 mars 2014 inclusivement.

2014-02-28 Demande de permis de sollicitation de la Fondation canadienne du rein

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité d'autoriser une collecte de porte-à-porte de la Fondation canadienne du rein dans la semaine du 23 mars au 6 avril 2014 sur le territoire de la municipalité de Poularies.

2014-02-29 Nombre d'heure hebdomadaire de travail de la paysagiste et achat de fleurs

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Martine Morin à effectuer 8 h de plus de travail par semaine à partir de l'arrivée des fleurs, cette augmentation est dû au nombre d'heure nécessaire pour l'arrosage de celles-ci.

Il est également proposé et résolu de procéder à l'achat de fleurs prêtes à l'installation, cette dépense ne doit pas excéder 1 800 \$ taxes exclues.

2014-02-30 Achat de deux filets pour les buts de hockey à la patinoire

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une paire de filets de rechange pour les buts de hockey. Cette dépense est estimée à environ 325 \$ excluant les taxes selon la soumission demandée chez Inter Sport La Sarre.

2014-02-31 Tarifs pour la location d'équipement

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité que les prix pour la location d'équipement soient établies comme suit :

- Niveleuse 110 \$ / heure
- Tracteur 75 \$ / heure

Ces équipements sont loués avec un conducteur, employé de la municipalité.

Le prix pour la location de la toilette chimique reste le même soit 25 \$ / jour.

Cette résolution remplace la résolution 2001-07-169.

Le déboucheur de canalisation est à la disposition des citoyens sans frais.

Concernant le dégelage de ponceau :

Attendu que le prix pour le service est présentement de 33 \$;

Attendu que ça prend deux personnes pour dégeler un ponceau;

Attendu qu'il y a des ponceaux de 20 pieds, de 30 pieds et aussi de 50 pieds;

Attendu que les ponceaux peuvent être aussi défoncés;

En conséquence il est proposé et résolu de modifier le prix à 50 \$ de l'heure à partir du garage et jusqu'au retour.

2014-02-32 Signataire pour le renforcement du réseau de transport entre les postes de Figury et Palmarolle

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que madame Katy Rivard, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies les actes notariés concernant la servitude à consentir en faveur d'Hydro-Québec pour l'élargissement de sa ligne électrique sur les lots 57 partie et 58 partie du rang 8 du canton de Palmarolle.

Le tout pour une indemnité de 5 420 \$.

2014-02-33 Appui de la bibliothèque pour son intention de demander une subvention pour des travaux d'aménagement et de rénovation

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'appuyer la bibliothèque dans leur démarche pour demander une subvention pour des travaux d'aménagements et de rénovations.

2014-02-34 M.R.C. amie des aînés

Considérant que la MRC d'Abitibi-Ouest veut se doter d'une politique des aînés et son plan d'action et souhaite réaliser la démarche municipalité amie des aînés (MADA).

Considérant que la municipalité de Poularies désire améliorer les conditions de vie et inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté.

Considérant l'importance que la municipalité de Poularies accorde au développement d'une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'âge, celle-ci élabore des politiques, des services et des structures qui touchent ses environnements bâtis et sociaux afin de

soutenir les aînés selon le vieillissement actif proposé par l'Organisation mondiale de la santé.

En conséquence, il est proposé par Ginette Charette appuyé de Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité que la municipalité de Poularies veut adhérer à la démarche MADA entreprise par la MRC d'Abitibi-Ouest et que le conseil municipal désigne Diana Bruneau et Karen Godbout comme responsables des questions liées à la famille et du dossier des aînés.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu jeudi le 20 février 2014 à 19 h 30 au bureau municipale.

Période de questions

Madame Pauline Labbé demande si la municipalité va contribuer financièrement au projet de rénovation.

Monsieur le maire lui répond que la municipalité va essayer. Le montant sera à prévoir au budget 2015.

Monsieur Réal Rancourt demande comment peut on diminuer les heures accumulées de Normand Caron, lorsque ce dernier fait des heures supplémentaires le soir.

Monsieur le maire mentionne qu'à l'occasion Normand travail plus tard le soir, cependant il prend des journées de congés.

Monsieur Florian Lapierre veut savoir pourquoi l'inspecteur municipal n'assiste pas aux séances du conseil pour faire rapport de ses activités.

Monsieur le maire répond que l'inspecteur fait rapport de ses activités une fois par semaine lors d'une rencontre qu'ils ont tous les deux.

Monsieur Albert Bruneau demande si l'inspecteur municipal serait payé s'il venait aux séances du Conseil.

Monsieur le maire répond qu'effectivement l'inspecteur serait rémunéré.

2014-02-35 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Maire _____

Sec.-très./dir. gén. _____